



Exploiter le potentiel de croissance du secteur agroalimentaire au Canada

Soumission prébudgétaire 2018
août 2017

AGRICULTURAL PRODUCERS ASSOCIATION OF SASKATCHEWAN
ALBERTA FEDERATION OF AGRICULTURE
ALLIANCE AGRICOLE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ALLIANCE CANADIENNE DE L'HORTICULTURE ORNEMENTALE
ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES
ASSOCIATION CANADIENNE POUR LES PLANTES FOURRAGÈRES
CANADIAN HONEY COUNCIL
CANADIAN SUGAR BEET PRODUCERS ASSOCIATION
COALITION DES PRODUCTEURS DE GRAINS ONTARIO-QUEBEC
CONSEILLE DE L'AGRICULTURE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE
ÉQUESTRE CANADA
FARMERS OF NORTH AMERICA (STRATEGIC AGRICULTURE INSTITUTE)
FÉDÉRATION DE L'AGRICULTURE DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD
FÉDÉRATION DE L'AGRICULTURE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE
FÉDÉRATION DE L'AGRICULTURE DE TERRE-NEUVE ET DE LABRADOR

FÉDÉRATION DE L'AGRICULTURE DE L'ONTARIO
FOREIGN AGRICULTURAL RESOURCE MANAGEMENT SERVICES
KEystone AGRICULTURAL PRODUCERS (MANITOBA)
LES ÉLEVEURS DE DINDON DU CANADA
LES PRODUCTEURS D'OEUF D'INCUBATION DU CANADA
LES PRODUCTEURS D'ŒUFS DU CANADA
LES PRODUCTEURS DE POULET DU CANADA
LES PRODUCTEURS LAITIERS DU CANADA
MUSHROOMS CANADA
NATIONAL SHEEP NETWORK
STANDARDBRED CANADA
TABLE PANCANADIENNE DE LA RELÈVE AGRICOLE
UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES (QUÉBEC)

Résumé :

La Fédération canadienne de l'agriculture est une organisation-cadre qui représente plus de 200 000 familles d'agriculteurs répandues à travers le Canada. Ces familles d'agriculteurs exploitent de petites entreprises et travaillent fort au profit de l'ensemble de la population canadienne en contribuant considérablement à l'économie du Canada, en fournissant des aliments sains et abordables et en assurant la protection et la durabilité de l'environnement.

Notre vision :

« Être le porte-parole national des agriculteurs canadiens tout en prenant l'engagement d'assurer leur réussite, ce qui profitera au Canada. »

Notre mission :

« Défendre les intérêts des producteurs agricoles et agroalimentaires au Canada, ce qui inclut les familles d'agriculteurs, en exerçant un leadership au niveau national et en veillant à l'expansion continue d'une industrie agricole et agroalimentaire viable et dynamique au pays. »

L'agriculture : un secteur innovateur offrant un immense potentiel de croissance inclusive

Comme le précisait le gouvernement fédéral dans son budget de 2017, le secteur de l'agriculture et le secteur élargi de l'agroalimentaire au Canada présentent un immense potentiel de croissance inclusive partout au pays. L'industrie est résolue à atteindre les objectifs de croissance ambitieux fixés dans le budget, visant notamment à faire passer les exportations annuelles de produits agroalimentaires à 75 milliards de dollars d'ici 2025.

Les agriculteurs canadiens ont hâte de saisir les possibilités de croissance actuelles et futures, à la fois au pays et à l'étranger. Pour s'assurer que l'agriculture canadienne puisse exploiter à fond ces possibilités, la FCA recommande d'inclure les buts suivants au budget fédéral de 2018 :

1. Investir dans l'agriculture en tant que secteur économique stratégique offrant un potentiel de croissance sur les marchés nationaux et internationaux
2. Réformer la *Loi de l'impôt sur le revenu (LIR)* du Canada pour éliminer des obstacles à la croissance pour les agriculteurs actuels et les générations futures
3. S'assurer que le cadre réglementaire au Canada facilite l'innovation et la croissance continue du secteur agroalimentaire
4. Élaborer des politiques qui tirent parti du potentiel qu'offrent l'agriculture et les régions rurales au Canada en tant que moteurs de la croissance inclusive

1. Vision à long terme pour la croissance du secteur agroalimentaire

Depuis la publication du budget de 2017, l'industrie agroalimentaire au Canada s'est mobilisée pour se positionner de sorte à assurer une croissance sans précédent. La FCA continue d'appuyer les efforts conjoints faits par le gouvernement et l'industrie pour permettre à celle-ci de profiter de l'Initiative des supergrappes d'innovation et du Fonds stratégique pour l'innovation, qui sont des sources d'investissement cruciales favorisant l'adoption de technologies partout dans la chaîne de valeur agroalimentaire.

Toutefois, le cadre stratégique pour l'agriculture (CSA) du Canada continue de représenter le principal véhicule dont se servent le gouvernement et l'industrie pour gérer de nombreuses priorités dans le domaine de l'agriculture primaire. Le *Partenariat canadien pour l'agriculture (PCA)* annoncé récemment reconnaît les défis inégalés que posent le changement climatique et le besoin d'avoir la confiance du public et d'investir davantage dans le secteur de la transformation des aliments, tout en s'engageant à développer des marchés, à assurer l'innovation et à gérer les risques.

En dépit d'une vision ambitieuse en matière de croissance, l'enveloppe de financement du PCA demeure inchangée par rapport au cadre précédent, *Cultivons l'avenir 2*, et ne tient même pas compte de l'inflation. Ce manque de fonds d'investissement supplémentaire signifie qu'il y a moins de fonds pour obtenir des résultats plus importants. Or, l'augmentation des investissements est critique alors qu'il y a cette opportunité de conquérir de nouveaux marchés.

Une autre initiative qui est reliée à la croissance est l'élaboration envisagée d'*Une politique alimentaire pour le Canada*, une occasion unique d'assurer l'harmonisation des ministères, de l'entière chaîne de valeur agroalimentaire et d'un éventail d'autres intervenants autour d'une vision commune et, au bout du compte, de les mobiliser afin d'obtenir des résultats stratégiques tels les objectifs fixés pour la croissance du secteur agroalimentaire.

Recommandations :

1.1. Accroître l'enveloppe de financement allouée par le gouvernement fédéral au Partenariat agricole pour le Canada afin de reconnaître les exigences accrues auxquelles fait face le secteur et auxquelles est censé répondre le mandat de croissance. Il est nécessaire pour le gouvernement fédéral d'accroître les fonds attribués au PCA afin que les producteurs au Canada puissent exploiter à fond les possibilités de croissance futures. Ainsi, il faut allouer des fonds en réponse aux besoins suivants :

- Développement des marchés pour pouvoir concurrencer sur des marchés variés, à la fois à l'échelle mondiale et à l'intérieur du Canada.
- Mise en place de plans environnementaux de la ferme dans l'ensemble des provinces afin d'aider les producteurs à investir dans des pratiques environnementales exemplaires.
- Compensation pour les coûts imposés par les régimes imminents de tarification du carbone au Canada.
- Mise en œuvre de solutions améliorées et innovatrices de gestion des risques.
- Promotion des carrières et formation pour combattre les pénuries chroniques de main-d'œuvre et faciliter l'expansion des entreprises.

1.2. Fournir des fonds tôt pour la mise en œuvre d'*Une politique alimentaire pour le Canada*. Le budget de 2018 doit prévoir des fonds pour soutenir la collaboration interministérielle, la mobilisation des intervenants et la prise de mesures tôt pour garantir le lancement réussi de cette initiative à long terme.

2a. Politique fiscale compétitive à l'échelle mondiale

Comparée à d'autres industries au Canada, l'agriculture continue d'afficher une augmentation sans parallèle de sa productivité, grâce à l'engagement pris à l'égard de l'innovation. Aujourd'hui, les agriculteurs canadiens utilisent moins de la moitié des intrants pour produire la même quantité de nourriture qu'en 1961¹.

Pour poursuivre sur cette lancée, la FCA soutient vigoureusement l'approche prônée par le Conseil consultatif en matière de croissance économique mis sur pied par le ministre fédéral des Finances, M. Morneau, à savoir éliminer les obstacles qui freinent la croissance et la compétitivité. Des changements à la politique fiscale du Canada constituent un moyen pour faciliter l'investissement dans le secteur privé afin de profiter des possibilités de croissance dans le secteur agroalimentaire à l'échelle mondiale et nationale, tout en réduisant l'empreinte de carbone du secteur.

Recommandations :

- 2.1 Faire en sorte que les agriculteurs bénéficient d'un accès adéquat à la déduction accordée aux petites entreprises (DPE).** La FCA appuie solidement la décision de Finances Canada d'exempter les ventes aux coopératives agricoles des changements récents apportés à la DPE. Toutefois, les agriculteurs investissent également régulièrement et conjointement dans des sociétés qui maintiennent les infrastructures de transformation et de commercialisation nécessaires dans leurs régions. Si les ventes à des sociétés de transformation locales ne sont pas visées par la DPE, les agriculteurs seront obligés d'arrêter d'investir dans celles-ci, ce qui causera la perte d'installations critiques et à valeur ajoutée au niveau local qui sont essentielles pour atteindre les objectifs de croissance fixés dans le budget de 2017.
- 2.2 Assouplir les restrictions concernant la déduction des pertes agricoles.** Le paragraphe 31(1) de la *LIR* impose des restrictions indues à de nombreux agriculteurs qui ont un revenu hors ferme en les privant de façon permanente de la possibilité de déduire les pertes annuelles supérieures à 17 500 \$, ce qui nuit à l'expansion de leur entreprise. Tandis qu'un critère plus complet est requis pour déterminer l'applicabilité de l'article 31², la FCA recommande que toute perte agricole qui ne peut être déduite d'une autre source de revenus durant une année donnée en raison de l'article 31 puisse être déduite l'année suivante.
- 2.3 Maintenir le report d'impôt pour les bons de paiement.** Ces reports contribuent de façon cruciale à la gestion, par les producteurs canadiens, de leur revenu et par extension à la régularisation du marché des céréales et des oléagineux dans l'ouest du Canada. En raison de la variabilité considérable des revenus agricoles au Canada, ces reports contribuent directement à créer de l'équité dans la *LIR* en évitant d'imposer des fardeaux fiscaux indus aux producteurs de céréales, comparativement aux entreprises équivalentes dont les revenus ne fluctuent pas autant d'année en année.
- 2.4 Autoriser les agriculteurs à déduire entièrement le coût de dépréciation de l'outillage agricole durant la première année.** L'acquisition d'équipement et d'outillage agricoles et innovateurs est au cœur de la hausse de la productivité. Il est essentiel de faire des investissements dans de l'équipement innovateur et plus efficient pour réduire les émissions et accroître l'efficacité. En permettant aux agriculteurs de déduire entièrement la dépréciation de leurs machines durant la première année, la *LIR* peut encourager l'investissement, favoriser la production durable et réduire les déséquilibres sur le plan de la compétitivité

¹ Financement agricole Canada, Économie agricole (2016). Commerce et productivité de l'agriculture canadienne. Disponible à l'adresse : <https://www.fcc-fac.ca/fr/agriconnaissances/tribune-agroeconomique/canadian-agricultures-productivity-and-trade.html>

² En 2013, le gouvernement fédéral a modifié cette disposition afin de subordonner le revenu non agricole au revenu agricole, ce qui était contraire à une interprétation de la Cour suprême du Canada qui proposait un critère plus complet d'évaluation du revenu (Canada c. Craig). La FCA recommande que le gouvernement réinstaure l'interprétation de la Cour suprême du Canada et applique ce critère plus exhaustif qui prend en considération de multiples facteurs et n'oppose pas simplement le revenu agricole et le revenu non agricole.

causés par les iniquités fiscales entre le Canada et d'autres pays³, ce qui constitue une mesure particulièrement importante étant donné l'augmentation du coût des nouveaux équipements⁴.

2b. Réussite de la prochaine génération d'agriculteurs

Les entreprises agricoles au Canada continuent de prendre de l'expansion et deviennent de plus en plus complexes du point de vue technologique et il faut donc plus de capital qu'auparavant pour lancer une entreprise. Alors qu'on prévoit que plus de 50 milliards de dollars en actifs agricoles changeront de main au cours de la prochaine décennie, ces transferts pourraient entraîner des bouleversements considérables dans une industrie où 98 % des entreprises continuent d'être des entreprises qui appartiennent à des familles et qui sont exploitées par elles⁵.

La *LIR* complique la planification de la relève des entreprises agricoles familiales et n'a pas évolué au même rythme que le secteur. En effet, il y a eu un nombre grandissant de fermes familiales constituées en société⁶ ou de situations où de multiples familles dépendent d'une entreprise agricole de taille plus importante. Des frais de transaction induisent détournent de précieux fonds qui pourraient être investis pour améliorer la productivité et la compétitivité. En tant que modèle reconnu pour sa croissance durable, son intendance environnementale et ses dépenses au niveau local, les entreprises agricoles familiales encouragent la croissance inclusive partout au Canada.

La FCA estime que les dispositions de la *LIR* prévues à l'origine pour faciliter les transferts des entreprises agricoles familiales doivent continuer de s'appliquer.

Recommandations :

2.5 Élaborer des dispositions de transfert des entreprises agricoles qui favorisent les entreprises agricoles familiales au Canada. En remplaçant le terme « enfant » au paragraphe 73(3) de la *LIR* par le terme « membre de la famille »⁷, cette importante disposition reconnaîtrait les pressions démographiques auxquelles fait face l'industrie et créerait des opportunités pour la prochaine génération.

2.6 Assurer l'équité entre les membres d'une même fratrie et dans le contexte des autres réorganisations d'entreprises agricoles familiales. Le paragraphe 55(2) de la *LIR* empêche actuellement les sociétés agricoles familiales qui appartiennent aux membres d'une même fratrie de se restructurer en bénéficiant d'un report d'impôt – une option dont peuvent se prévaloir la plupart des autres membres d'une famille agricole. Alors que les entreprises agricoles prennent de l'ampleur et subviennent souvent aux besoins de multiples ménages, le Canada doit s'assurer que les familles agricoles jouissent de la souplesse nécessaire pour assurer la viabilité financière de l'entreprise pour les générations futures. Ainsi, le paragraphe 55(2) de la *LIR* doit considérer les membres d'une même fratrie comme ayant des liens de dépendance dans le contexte des sociétés agricoles.

2.7 Veiller au traitement égal des transferts d'entreprises agricoles familiales. Lorsqu'on vend des actions d'une compagnie à une société sans lien de dépendance, on se sert généralement d'une société de portefeuille. Cela permet à l'acheteur d'accéder aux revenus de la compagnie acquise et permet au vendeur de bénéficier de l'exonération des gains en capital (EGC) pour la vente. Cependant, les produits de la vente qui sont versés aux membres de la famille sont traités comme des dividendes, ce qui signifie que l'EGC ne peut s'appliquer. Il

³ L'article 179 du code des impôts de l'Internal Revenue Service aux États-Unis permet aux entreprises de déduire 100 % de la dépréciation de l'outillage l'année de l'achat, jusqu'à concurrence de 500 000 \$ pour l'équipement acheté à des fins liées à l'entreprise.

⁴ L'Indice des prix des machines et du matériel pour les cultures agricoles et la production animale a connu une hausse de 41 % rien que depuis 1997.

⁵ Statistique Canada (2017). Un portrait des exploitations agricoles au XXI^e siècle. Disponible à l'adresse : <http://www.statcan.gc.ca/pub/95-640-x/2016001/article/14811-fra.htm>

⁶ Ibid.

⁷ La FCA recommande l'adoption d'une définition du terme « famille » similaire à la définition que l'on trouve dans le Règlement 697 de l'Ontario, pris en application de la Loi sur les droits de cession immobilière.

faut modifier l'article 84.1 de la *LIR* afin que les membres de la famille immédiate puissent bénéficier de l'EGC dans le cadre du transfert d'une entreprise agricole familiale.

3. Services réglementaires qui favorisent la compétitivité à l'échelle mondiale

Tandis que l'industrie agroalimentaire au Canada se mobilise pour atteindre les objectifs fixés dans le budget de 2017, les efforts des producteurs canadiens sont entravés par l'inertie réglementaire continue et des initiatives qui augmenteront les dépenses à engager pour se conformer à la réglementation. Les processus d'approbation réglementaire des produits innovateurs sont trop longs, ce qui a pour effet d'augmenter les coûts pour les petites et moyennes entreprises qui ne peuvent se permettre d'attendre plusieurs années que de nouvelles technologies soient approuvées. Alors que les Canadiens s'adaptent à la tarification du carbone et tentent de trouver des solutions utilisant moins de carbone, le secteur de l'agriculture est bien placé pour fournir les matières brutes pour de nombreux produits.

L'obligation d'obtenir des permis, licences et certifications auprès d'une diversité de ministères fédéraux freine également la croissance et l'efficacité et réduit la rapidité de la mise en œuvre des solutions. Pour améliorer l'efficacité des services de réglementation, il faut une approche pangouvernementale et des investissements adéquats.

Les décisions d'imposer des frais, notamment par l'intermédiaire du projet de règlement pris en application de la *Loi sur la salubrité des aliments au Canada* et l'initiative de recouvrement des coûts de l'Agence canadienne d'inspection des aliments, augmenteront les coûts à un moment où il y a d'autres pressions financières inédites. En réduisant ce qu'il en coûte pour se conformer à la réglementation, on libérerait des fonds qu'on pourrait investir dans l'agriculture en tant que secteur stratégique. Alors qu'il cherche à tirer parti des nouvelles possibilités d'exportation et à augmenter le nombre des emplois, le gouvernement fédéral doit s'attaquer aux obstacles réglementaires qui continuent de bloquer les investissements.

Recommandations :

- 3.1 Investir dans les ministères et organismes chargés de la réglementation afin d'assurer la prestation des services à la vitesse à laquelle se déroulent les opérations dans le monde des affaires.** Le gouvernement doit faire les investissements internes nécessaires dans ses effectifs et simplifier l'administration afin de garantir la prestation des services rapidement, électroniquement (là où c'est possible) et en continu entre les différents ministères. Il faut également adopter des normes transparentes touchant les services et les appliquer strictement et vigoureusement.
- 3.2 Éliminer les obstacles réglementaires à l'innovation, à la technologie propre et aux investissements grâce à un effort concerté.** Il faut cerner les obstacles réglementaires dans les chaînes de valeur tout en assurant un suivi approprié dans le but de moderniser et de simplifier les règlements de sorte à encourager les investissements dans les secteurs de la technologie propre, de la biotechnologie et de l'agriculture au Canada. *Une politique alimentaire pour le Canada* offre la possibilité à de multiples ministères d'analyser le coût cumulatif des différentes initiatives réglementaires à l'échelle du gouvernement fédéral.

4. Collectivités rurales dynamiques

Près de 200 000 exploitations de petite taille et de taille moyenne se chargent de la production agricole au pays; elles sont actives dans les collectivités rurales et emploient un Canadien sur huit.

Pour que le secteur agricole soit prospère, il faut des politiques qui reconnaissent les contextes mondial et national dans lesquels fonctionne l'industrie.

Par exemple, la stagnation des populations rurales crée des défis pour les industries situées dans les régions rurales et éloignées comme l'agriculture, qui ont de la difficulté à trouver suffisamment de travailleurs. En effet, l'agriculture primaire continue d'être aux prises avec une pénurie de main-d'œuvre, puisque les postes vacants s'élèvent à quelque 60 000 emplois, nombre qui est censé doubler d'ici 2025⁸. Ces pénuries causent d'importantes contraintes, tout en offrant de nombreuses possibilités d'emploi et possibilités de croissance économique à ces endroits.

En adoptant des politiques en réponse aux défis qui nuisent au dynamisme des collectivités rurales, on peut réaliser le potentiel de croissance espéré et offrir d'autres opportunités économiques à des millions de Canadiens qui vivent dans ces régions.

Recommandations :

- 4.1. Réinstaurer le Secrétariat rural.** Pour réaliser le potentiel du Canada rural, la FCA estime que le gouvernement fédéral doit examiner l'ensemble des politiques et lois fédérales et évaluer et gérer leurs impacts éventuels sur les régions rurales au Canada. Contrairement aux versions antérieures de ce secrétariat, qui faisait partie autrefois d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, il doit être un élément du Conseil privé afin que les différentes mesures visant à garantir le dynamisme des régions rurales soient prises en considération par l'ensemble des ministères et dans tous les domaines stratégiques.
- 4.2. Dresser une stratégie sur l'immigration dans les régions rurales.** La FCA continue de recommander la mise en œuvre du Plan d'action canadien sur la main-d'œuvre du secteur agricole et agroalimentaire⁹ comme feuille de route à facettes multiples et à long terme pour éliminer les pénuries de main-d'œuvre chroniques et à long terme dans le secteur de l'agriculture. La capacité du secteur d'attirer et de maintenir en poste des nouveaux Canadiens est un aspect clé de cette feuille de route et contribuera au dynamisme à long terme des collectivités rurales. Le Canada a besoin d'une stratégie d'immigration dans les régions rurales qui assouplit la politique en matière d'immigration et fournit les ensembles de compétences variés et uniques dont ont besoin le secteur de l'agriculture et les autres industries rurales. Il faut établir cette stratégie de concert avec tous les autres ordres de gouvernement et faire intervenir les organismes chargés d'assurer l'établissement des nouveaux venus, les intervenants agricoles, et d'autres entités.

⁸ Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture (2016). Information sur le marché du travail en agriculture. Peut être obtenu à : <http://www.cahrc-ccrha.ca/agriLMI.ca>

⁹ Équipe spéciale sur la main-d'œuvre (2013). Plan d'action canadien sur la main-d'œuvre du secteur agricole et agroalimentaire. Peut être obtenu à : <http://www.cahrc-ccrha.ca/workforce-action-plan>